

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, LARRIVIERE, LALLEMENT, Mme DOMBLIDES, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, PRADA, M. LALANNE, Mme LEYGUES, MM. PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, DALLEMANE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mme LAUGA, M. MARTIN.

EXCUSES : MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), SEHI (pouvoir à M. DARRIGRAND), SIDOLI (pouvoir à Mme LACLAU), Mmes VOSSION (pouvoir à Mme LAFOURCADE), KEILEN-SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MUSEL (pouvoir à Mme PRADA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEYGUES.

16-113 – TARIFS DE L'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (C.L.A.E.)

Rapport présenté par Monsieur LARRIVIERE, Maire-adjoint :

Il est proposé de réactualiser les tarifs de l'accueil au Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (C.L.A.E.) fixés par la délibération n° 15-87 du 30 juin 2015 comme suit :

- 1) Le mode de calcul : comme en 2015, la tarification prend en compte trois éléments → le quotient familial, le tarif encadré et le lieu d'habitation,
- 2) Formules de calcul : il est proposé de réactualiser le mode de calcul avec une augmentation de 0,97 à 2,46 %.

Proposition tarif CLAE au 1er septembre 2016

1. augmentation maximum de 1,95 % pour résident Orthez
2. augmentation maximum de 2,46 % pour résident hors Orthez

	Tarifs à compter du 1 ^{er} /09/2015	Tarifs à compter du 1 ^{er} /09/2016
résident Orthez	$(1,41 \times QF/1700)+0,13 \text{ €}$	$(1,44 \times QF/1700)+0,13 \text{ €}$
résident hors Orthez	$(1,41 \times QF/1700)+1,03 \text{ €}$	$(1,46 \times QF/1700)+1,04 \text{ €}$

Conditions particulières :

Les enfants qui bénéficient d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) et qui amènent un panier repas, paieront ½ h d'accueil selon leur quotient familial.

Pour tout dépassement horaire de l'accueil périscolaire (au-delà de 18h30), la tarification appliquée sera multipliée par deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 24 voix pour – 8 voix contre (MM. HANON, SAINTE-CROIX, CAUHAPE, HOURCLE, GROUSSET, PIOVESANA, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA) :

- décide d'approuver :
 - la tarification de l'accueil C.L.A.E., proposée ci-dessus,
 - les conditions particulières proposées.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 30 juin 2015
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le
Reçu en Préfecture le